



VILLE D'AVION

Décision du 20 juillet 2022

MP/JS/ 2022.36

**Objet : Travaux de rénovation de la pelouse en pelouse hybride au Stade François Blin à Avion-
Attribution du marché**

**Nous, Jean Marc TELLIER,
Maire de la Ville d'AVION,
Vice-Président du Conseil Départemental,**

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la gestion municipale et énumérant les domaines dans lesquels le Conseil Municipal peut déléguer une partie de ses pouvoirs au Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 05/2020/02 en date du 26 mai 2020 portant application de l'article susvisé,

Vu le Code de la Commande Publique modifié par les Décrets n° 2019-259 du 29 mars 2019 et 2019-1344 du 12 décembre 2019 portant sur diverses dispositions codifiées dans la partie réglementaire du Code de la Commande Publique,

Vu la consultation lancée le 8 juin 2022 au J.O.U.E au BOAMP, sur la plateforme de dématérialisation achatpublic.com, et sur le site de la Ville d'Avion pour l'attribution du marché Travaux de rénovation de la pelouse en pelouse hybride au Stade François

Vu le pli reçu dans les délais fixés dans le règlement de consultation,

Vu les critères d'attribution des offres définis dans le règlement de consultation ainsi qu'il suit :

**Pour le jugement du critère « prix », le montant pris en compte est celui indiqué en EUROS H.T. dans l'acte d'engagement.
La meilleure note sera attribuée à l'offre dont le montant est le plus bas.**

Barème de notation :

$$\text{Note de l'offre} = \left[\frac{\text{Prix minimum constaté}}{\text{Prix de l'offre analysée}} \right] \times 40$$

Pour le jugement du critère « Valeur technique »,

Ce critère sera jugé à partir de la proposition du candidat :

- Indications sur la qualité des matériaux, matériels, nécessaires à la réalisation du projet, permettant d'apprécier leurs qualités au regard des performances décrites au Dossier de Consultation sur la base du chapitre sur les procédés retenus et des fiches techniques. **(sur 20 points dont 10 points sur les systèmes d'hybridation).**
- Proposition d'engagement du candidat sur des dispositions de garanties contractuelles et leurs éventuelles couvertures par assurance. **(Sur 5 points)**
- Indication des procédés d'exécution envisagés, de la méthodologie suivie et des moyens humains et matériels spécifiques à ce chantier qui seront utilisés, **(sur 25)**
- Programmation détaillée par tâche des travaux avec indication des délais de livraison des principales fournitures et d'intervention des différents opérateurs économiques **(sur 10)**

$$\text{Note de l'offre} = \left[\frac{\text{Points obtenus par l'offre}}{\text{Maximum de points constaté}} \right] \times 60$$

Vu le rapport d'analyse des offres de la maîtrise d'œuvre OSMOSE
INGENIERIE présenté le 19 juillet 2022 aux membres de la Commission d'Appels d'Offres,

Vu leur avis favorable d'attribuer le marché à la société ayant présenté l'offre la plus avantageuse de la consultation

DECISIONS

Article 01

De confier les travaux de rénovation de la pelouse en pelouse hybride au Stade François Blin à Avion à la société ID VERDE pour un montant total de 838 247,60 € HT correspondant à la tranche ferme : 792 227,08 € H.T et la tranche optionnelle : 46 020,52 € H.T (hors P.S.E).

Article 02

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ainsi fait et décidé à **AVION**, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire



~~Pour le Maire absent~~
Le 1^{er} Adjoint Suppléant
Jean LETOQUART

Jean-Marie TELLIER

Accusé de réception en préfecture
062-216200659-20220720-2022-36-AI
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022